

20
19

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

L'exercice 2018 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'exploitation de 60,8 K€.

Après affectation d'une partie de cet excédent pour financer les restes à réaliser, il est inscrit 17,4 K€ au titre du résultat reporté d'exploitation. Un ajustement à la baisse de 5 K€ est prévu sur la vente d'électricité compte tenu de la baisse progressive des prix.

Les 12,4 K€ programmés en dépenses permettent l'équilibre du budget.

	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	38,9	12,4	51,3
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>	0,0	17,4	17,4
<i>Dont vente de produits</i>	38,9	-5,0	33,9
Recettes d'ordre d'exploitation	3,7	0,0	3,7
Total des recettes d'exploitation	42,6	12,4	55,0
Dépenses réelles d'exploitation	16,6	12,4	29,0
<i>Dont impôt sur les bénéfices</i>	5,0	0,0	5,0
<i>Dont autres</i>	11,6	12,4	24,0
Dépenses d'ordre d'exploitation	26,0	0,0	26,0
Total des dépenses d'exploitation	42,6	12,4	55,0

Synthèse des mouvements en section d'investissement

L'exercice 2018 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'investissement de 17,1 K€.

L'excédent de financement de la section d'exploitation est en priorité affecté au déficit reporté d'investissement, notamment pour les restes à réaliser de 2018 (43,4 K€).

en K€

	BP 2019	BS 2019	TOTAL 2019 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	0,0	60,5	60,5
<i>dont Affectation du résultat</i>	0,0	43,4	43,4
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>	0,0	17,1	17,1
Recettes d'ordre d'investissement	26,0	0,0	26,0
Total des recettes d'investissement	26,0	60,5	86,5
Dépenses réelles d'investissement	22,3	60,5	82,8
<i>dont Reste à réaliser</i>	0,0	60,5	60,5
<i>dont remboursement avance au Budget Principal</i>	22,3	0,0	22,3
<i>dont Déficit antérieur reporté</i>	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'ordre d'investissement	3,7	0,0	3,7
Total des dépenses d'investissement	26,0	60,5	86,5

Echéancier des avances remboursables faites par le budget principal

Les restes à réaliser 2018 concernent l'échéance de remboursement de l'avance du budget principal (elle n'avait pu être mandatée faute de trésorerie sur ce budget).

			ECHEANCIER DU REMBOURSEMENT										
			2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023
								Reste à réaliser 2018	BP				
	Date versement avance	Montant de l'avance											
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	58 000 €		40 350 €					
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40 000 €	40 000 €										
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66 500 €				6 650 €		20 140 €	22 300 €	17 410 €			
TOTAL		242 900 €	40 000 €	28 050 €	10 000 €	64 650 €	- €	60 490 €	22 300 €	17 410 €	- €	- €	- €

			SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N										
			2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020	2021	2022	2023
	Date versement avance	Montant de l'avance											
Avance n°1	2013	136 400 €	136 400 €	108 350 €	98 350 €	40 350 €	40 350 €	- €					
Avance n°2	2014	40 000 €	- €					- €					
Avance n°3	2016	66 500 €				59 850 €	59 850 €	17 410 €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL		242 900 €	136 400 €	108 350 €	98 350 €	100 200 €	100 200 €	17 410 €	- €	- €	- €	- €	- €